

Fiche de synthèse – Bilan des émissions de gaz à effet de serre DEAL Guyane

1. Description de la personne morale concernée

Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)

Adresse : Route du Vieux port – BP 603 – 97328 CAYENNE CEDEX

Nombre de salariés : 343 ETP

Description sommaire de l'activité :

Service déconcentré du MEDDE/METL chargé de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de l'Etat au niveau régional.

L'action de la DEAL s'inscrit dans les domaines suivants :

- Aménagement équilibré des territoires et développement de l'offre de logement
- Développement et sécurisation des infrastructures de transport (routier, fluvial, maritime, aérien)
- Développement la connaissance des espèces (faunes et flores) et protection des milieux naturels
- Prévention des risques naturels et technologiques
- Gestion durable des ressources, renforcer la sécurité d'approvisionnement, développer les énergies renouvelables.

Pour réaliser ses missions, la DEAL Guyane s'appuie sur les services suivants :

- du service pilotage de la stratégie du développement durable (PSDD)
- du service planification, connaissance et évaluation (PCE)
- du service risques, énergie, mines et déchets (REMD)
- du service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages (MNBSPP)
- du service aménagement, urbanisme, construction, logements (AUCL)
- du service infrastructures, sécurité routière (ISR)
- du service fluvial, littoral, aéroportuaire (FLAG)

Mode de consolidation : contrôle opérationnel

Périmètres organisationnels retenu ;

Les services de la DEAL Guyane sont répartis sur les sites suivants :

- Site du Vieux port : ce site est composé de plusieurs bâtiments dans lesquels se trouvent la direction, le secrétariat général, les services AUCL/ISR ;
- Site de Buzaré : site composé d'un bâtiment et d'un annexe. Sont implantés les services PSDD/REMD/PCE/MNBSPP ;
- Site de Dégrad- des-cannes : le service FLAG y est implanté.

Les effectifs chargés de l'exploitation et sécurisation des infrastructures routières sont répartis sur les sites suivants :

- Parc de Cayenne
- CEI¹ des Maringouins
- CEI de Kourou

¹ CEI : centre d'exploitation des infrastructures

- CEI de Saint-Laurent du Maroni
- CEI d'Iracoubo
- CEI de Saint-Georges de l'Oyapock

Soit 9 sites concernés par le présent bilan carbone.

Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources)

Le bilan porte sur les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre :

- Consommation d'énergie des bâtiments (éclairage, climatisation, matériels informatiques, etc)
- Achats de produits ou de services (consommables, prestataires de services)
- Intrants nécessaires au fonctionnement des sites
- Déplacements (domicile-travail, professionnels (avion, véhicules))
- Immobilisations (immobilier, matériels informatiques, amortissement véhicules)
- Déchets (papier, cartons, métaux, plastiques, etc)

2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting (année sur laquelle les données d'activités sont collectées pour établir le bilan d'émissions de GES) : 2013

Année de référence : 2012

Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel) : sans objet

3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2.

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2.

5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer.

Les réponses aux questions 3,4 et 5 sont présentées dans le tableau ci-après :

			Valeurs calculées							Emission s évitées de GES
			Emissions de GES						Total (t CO2e)	
Catégories d'émissions	N°	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)		Incertitud e (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	0	0	0	0	0	0	0	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	0	0	0	0	0	0	0	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	38	0	17	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sous total			0	0	0	0	38	0	17
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	617	0	83	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sous total			0	0	0	0	617	0	83
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	0	0	0	0	27	0	4	0
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	24	0	12	0
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	247	0	124	0
	11	Déchets	8	0	0	0	11	5	4	-43
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	863	0	0	311	1 192	0	444	0
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	16	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	23	Déplacements domicile travail	516	0	0	0	530	0	107	0
24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sous total			1 387	0	0	311	2 030	5	695	-43
TOTAL (tCO2eq)							2 685		794	
TOTAL par agent (tCO2eq)							8			

6. De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée selon le format de tableau présenté ci-après, et les méthodes utilisées.

7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Les émissions s'élèvent à 2 685 tonnes équivalent de CO2.

A noter que l'incertitude provient de celle liée aux facteurs d'émissions utilisés et de celle liées aux données. L'incertitude liée aux données varie de 5 à 60%.

8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES.

Les données suivantes n'ont pas été évaluées et prises en compte dans le bilan carbone :

- Les déplacements des visiteurs : il est considéré que ces déplacements sont à intégrer dans le bilan carbone des organismes auxquels sont rattachés les visiteurs issus dans la grande majorité des autres services de l'Etat ou organismes publics. Afin d'éviter de les comptabiliser deux fois, ces derniers ne sont pas pris en compte. Par ailleurs, le manque de données disponibles n'aurait pas permis d'évaluer les émissions résultant de ces déplacements.
- Le fret : faute de données précises (site concerné par la prestation par exemple), le fret entrant depuis les fournisseurs jusqu'aux services concernés n'a pas été pris en compte.
- les déchets dangereux : faute de données, ces déchets provenant des centres d'entretien et d'intervention ne sont pas pris en compte.
- La fin de vie des produits vendus : non concerné
-

9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après.

Les facteurs d'émission sont issus de la Base Carbone hormis le facteur lié à la production du kWh. La production d'électricité en Guyane étant assurée à 60% par de l'énergie hydraulique (barrage de Petit-Saut), ce facteur d'émission est moindre par rapport à celui présenté dans la base Bilan carbone et aux autres DOM. Le document stratégique PRERURE 2012 (Plan régional pluriannuelle d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie) a évalué ce facteur à 0,883 kgéqCO₂/kWh. C'est ce facteur spécifique à la Guyane qui est retenu, lequel facteur est près de 3 fois moindre que celui de la Base Carbone (2,286 kgéqCO₂/kWh).

10. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence

Sans objet dans la mesure où il s'agit du premier bilan carbone.

11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

Site internet : <http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/le-bilan-des-emissions-de-gaz-a-a808.html>

Responsable : Mylène HO JEAN CHOY

Adresse : DEAL Guyane
Service pilotage de la stratégie du développement durable
Impasse Buzaré – BP 6003
97 306 CAYENNE CEDEX

Courriel : mylene.ho-jean-choy@developpement-durable.gouv.fr

12. Optionnel :

Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de coordination nationale :

- un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?

Oui Non

Si oui, avec quelle méthode ? sans objet

- une description de ses politiques, stratégies ou programmes GES

La stratégie GES de la DEAL Guyane s'articule autour de démarches complémentaires lancés depuis septembre 2012 : PAE (Plan administration exemplaire) et Bilan Carbone.

- Ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'études ?

en interne par un bureau d'études